

CIP FAÇADE

Nettoyage des façades, murs...

1. PROPRIETES :

CIP FAÇADE est un produit liquide alcalin chloré non moussant. Il est utilisé pour éliminer les souillures organiques et minérales déposées sur les façades, dallages, muret...

2. MODE D'EMPLOI :

CIP FAÇADE s'utilise en solution de 3 % à 5 % en pulvérisateur ou jet haute pression. Laisser agir 30 minutes, puis rincer.
Bien rincer à l'eau froide potable.
Ne jamais mélanger CIP FAÇADE avec un produit acide.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide jaune
pH à 1 % :	12 +/- 0,5
Densité à 20 °C :	1,21 +/- 0,02
Composition :	Hypochlorite de sodium, hydroxyde de sodium, oxydant Dégraissant, séquestrants, teneur en chlore à 1 % : 750 ppm.
Point de gel :	- 5°C
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid.
Matière active :	Hypochlorite de sodium (N°CAS : 7681-52-9) à 77.22 g/L
Contient parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004) :	Inférieur à 5 % : phosphonates Entre 5 et 15 % : agent chloré

4. CONDITIONNEMENT :

Bidon de 24 kg

5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Ne pas appliquer sur surfaces sensibles, peintes, et métaux légers (alu, cuivre, laiton, bronze, étain, fer).
En cas de doute, faire un essai sur une petite surface à la concentration préconisée, laisser agir puis rincer abondamment.

Produit strictement professionnel

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1002) : + 33 (0)3 83 32 36 36,

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.com

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 08.09.1999).

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

N° de révision 10-05-2007